****

|  |  |
| --- | --- |
|  |   Annexe 1 : Projet Educatif |

**L’école Sainte Marie, Un lieu d’intelligence…**

Notre finalité première réside dans l’acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être à travers les disciplines et les domaines de compétences, à chaque niveau d’enseignement.

L’enseignant propose à l’élève de s’ouvrir à une démarche intellectuelle, fondée sur la rigueur et l’effort, qui enrichit sa culture, éveille sa curiosité et l’amène à la connaissance.

**L’école Sainte Marie, Un lieu d’humanité…**

L’école permet d’étudier dans des groupes hétérogènes, et de vivre ensemble.

Elle doit témoigner du respect que l’on doit à tous.

L’accueil, l’attention, l’esprit de tolérance sont des valeurs communes. L’accès au savoir et à l’émergence de règles permettent à l’élève de se structurer tout en préservant son intégrité.

L’enseignant aide à comprendre ces règles et crée ainsi des relations fondées sur la confiance et la solidarité.

L’école se doit de favoriser des temps d’échange sur la recherche de valeurs qui peuvent guider une vie et sur les interrogations qui entourent l’existence humaine, puisqu’elle propose l’Evangile comme chemin de vie.

**L’école Sainte Marie, Un lieu d’apprentissage…**

La démarche intellectuelle se conçoit dans l’expérimentation et le tâtonnement. Ainsi, à l’école, l’erreur est constructive.

La certitude que tout élève peut progresser amène l’école à penser des dispositifs qui permettent de l’accompagner dans une démarche de recherche privilégiant l’autonomie et les responsabilités.

L’enseignant se met en situation de lui donner le goût d’apprendre et de répondre à ses attentes en valorisant ses réussites.